

«ORGANISATION»  
«ANREDE» «VORNAME» «NACHNAME»  
«ADRESSE»  
«PLZ» «ORT»

#### Login FSG-Admin / Formulaire de demande :

Nom d'utilisateur:  
«VEREINSNR»  
Mot de passe:  
«PASSWORT»

Aarau, le 20 janvier 2022 / ke

## Mesures de stabilisation COVID-19

### Dépôt de la demande en ligne de la 3<sup>e</sup> phase 2021 d'ici le 21 février 2022

Chers tous

Fin octobre 2021, vous avez reçu de notre un courrier postal vous informant de la 2<sup>e</sup> phase des mesures de stabilisation 2021 de la Confédération et de la possibilité de déposer une demande dans un délai imparti (23 novembre 2021). Ces demandes sont actuellement en cours de vérification. La 2<sup>e</sup> phase devrait être close d'ici mars 2022.

#### 3<sup>e</sup> phase : 1<sup>er</sup> septembre – 31 décembre 2021 – Manifestations sportives exclusivement

Concernant la 3<sup>e</sup> phase, nous ne savons pas encore quel sera le montant mis à disposition de la gymnastique. Toutes les organisations gymniques autorisées concernées, donc les sociétés de gymnastique, sont éligibles et peuvent déposer une demande par le biais du formulaire officiel en ligne **d'ici le 21 février 2022**. Ce délai ne sera pas prolongé et aucune exception ne sera accordée.

Les critères fixés par la Confédération ont subi des modifications drastiques par rapport à la 2<sup>e</sup> phase. Nous vous rappelons qu'ils **ne sont pas** du ressort de la FSG. Ainsi, peuvent être déclarés durant la 3<sup>e</sup> phase uniquement les pertes liées au coronavirus en lien avec **des manifestations sportives** prévues entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2021 et provoquées, par exemple, par une annulation, un report ou une tenue réduite. Si cette décision a été prise après le 13 septembre, le versement est conditionné à l'existence d'une restriction ou d'un refus de la part des autorités (commune, ville, canton, Confédération). Cela n'est pas nécessaire si l'annulation est intervenue avant le 13 septembre ; une annulation décidée librement donne également droit à des prestations. Quoi qu'il en soit, l'annulation ou le report de la manifestation sportive doit dans tous les cas pouvoir être justifié(e) (p. ex. décision/décision des autorités, correspondance, communication, etc.

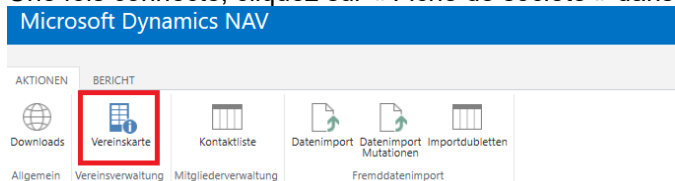
#### Les principaux points en résumé

- Les instructions pour remplir correctement la demande sont à télécharger sur ce lien : [www.stv-fsg.ch/stabilisation](http://www.stv-fsg.ch/stabilisation)
- Le diagramme (annexe 1) vous indique si vous pouvez déposer une demande et sous quelles conditions. Selon le cas, si vous avez déjà déposé une demande durant la 1<sup>ère</sup> et/ou 2<sup>e</sup> phase ou non, il faudra relever les pertes a posteriori jusqu'au 31 août 2021.
- L'organisation lésée doit couvrir, respectivement compenser, ses pertes par ses propres moyens dès lors que...
  - les pertes liées au coronavirus s'élèvent à moins de 10 % du budget annuel 2021,
  - les pertes liées au coronavirus s'élèvent à moins de CHF 20'000.- pour un budget annuel dépassant CHF 200'000.-.

- La convention doit être signée par votre président ainsi que par une deuxième personne du comité directeur.
- Les demandes seront examinées par la FSG puis approuvées ou rejetées sur la base des critères de Swiss Olympic. Si les fonds disponibles n'étaient pas suffisants, la FSG devra classer les organisations par ordre de priorité. Aucune prétention juridique ne peut être formulée à l'encontre de la Confédération, de Swiss Olympic et de la FSG pour l'octroi des contributions COVID-19.

### Comment remplir de formulaire de demande en ligne sur FSG-Admin

1. Fixez les pertes effectivement subies en lien avec le coronavirus entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2021** sur la base des critères fixés pour la 3<sup>e</sup> phase (diagramme et [Q&A Swiss Olympic](#)).
2. Sur [www.stv-fsg.ch/stabilisation](http://www.stv-fsg.ch/stabilisation) vous pouvez vous connecter à FSG-Admin à l'aide du nom d'utilisateur et du mot de passe de votre organisation (cf. 1<sup>ère</sup> page à côté de l'adresse du destinataire). En cas de problème de connexion, contactez [stv-admin@stv-fsg.ch](mailto:stv-admin@stv-fsg.ch).
3. Une fois connecté, cliquez sur « Fiche de société » dans l'en-tête :



4. Cliquez ensuite sur « Saisie des dommages COVID-19 ». Vous vous trouvez maintenant dans le formulaire de demande en ligne. Dans l'en-tête du formulaire de demande, ouvrir le **Guide** qui décrit pas à pas comment remplir le formulaire et explique les champs à remplir. Nous vous encourageons à remplir le formulaire de demande en suivant le guide.
4. Outre le guide, les documents suivants sont disponibles dans l'en-tête :
  - la **convention** entre vous et la Fédération suisse de gymnastique : prière de la télécharger, la remplir, la signer, la scanner et la télécharger dans le registre « Upload »
  - **FAQ** : ce document recense les questions revenant le plus souvent ainsi que les réponses.
5. Cliquez sur « Partager » pour terminer le formulaire. Attention, plus aucune modification ne sera possible ensuite. Si certains champs obligatoires sont restés vides, un message d'erreur apparaîtra pour vous demander d'y répondre. **La demande est considérée comme ayant été transmise à la FSG uniquement lorsque le statut « Partager par l'organisation » apparaît.**
6. Le formulaire en ligne doit être terminé **pour le 21 février 2022** à la suite de quoi il sera fermé. Nous comptons sur votre compréhension et vous annonçons que nous n'accorderons aucune **prolongation de délai**.

### Questions

Commencez par lire le guide et le diagramme et les [Q&A von Swiss Olympic](#). Si vous n'y trouvez pas la réponse à votre question, vous pouvez la poser en envoyant un courriel à **Simona Stöckli** [finanzhilfe-corona@stv-fsg.ch](mailto:finanzhilfe-corona@stv-fsg.ch) en la formulant de la manière la plus compréhensible qui soit et en indiquant vos coordonnées (n° de téléphone et adresse de courriel) pour qu'elle puisse vous contacter.

### Personne de contact pour les mesures de stabilisation 2021, 3<sup>e</sup> phase :

Simona Stöckli, [finanzhilfe-corona@stv-fsg.ch](mailto:finanzhilfe-corona@stv-fsg.ch)

Meilleures salutations.

## FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

### Division finances et services

  
Kurt Hunziker  
Chef finances et services



Kevin Eggenschwiler  
Chef de projet des mesures de stabilisation  
en gymnastique

## Annexe 1 – Diagramme

